



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-six janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Thierry DARPIN, Maire.

Présents : Thierry DARPIN ; Pascal PERSIGNY ; Christine SOLDATI ; Vincent SAUVAGEOT ; Françoise RABIET ; Jérémie DEHEE ; Martine KAISER ; Fabrice LESCURE ; Aline LALLEMAND ; Edith SMET ; Liliane CARDINAL ; Bernadette DECLAS ; Chantal PERRIER ; Jean-François BRIGAND ; Olivier BURDIN ; Marc CUCHE ; Gaël LE BOURVA ; Cécile STAIGER ; Alain AUFFRET ; Denis ORRY ; Dominique LETOUZEY ; Gilles PASSEREAU ; Antoine DELEGUE.

Excusés : Jean-Pierre LATOUCHE donne procuration à Thierry DARPIN ; Sabine NAIGEON donne procuration à Olivier BURDIN ; Sylvie CHAUVINEAU donne procuration à Denis ORRY.

Absent : Stephen DALOZ.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Liliane CARDINAL, conseillère municipale déléguée, est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2015.

Concernant la délibération n°10 sur le remboursement des frais liés à la signature de la convention TEPCV à Paris :

Denis ORRY et Antoine DELEGUE, conseillers municipaux, relèvent que la phrase de Sylvie CHAUVINEAU « demande s'il y a une exception » n'est pas compréhensible. Ils en demandent l'annulation car il manque une phrase expliquant le contexte.

Denis ORRY dit que les propos de Sylvie CHAUVINEAU « il faut que cela change » sont à revoir en fonction de ce qui a été dit au dernier Conseil municipal. Elle estime que les politiques sont impopulaires comme l'ont montrées les précédentes élections.

Vincent SAUVAGEOT, adjoint en charge de la communication et des questions relatives à la sécurité, demande à ce que sa réponse soit ajoutée : « C'est la politique du groupe de l'opposition qui est impopulaire ».

Dans les questions diverses :

Denis ORRY demande le rajout de guillemets aux propos de Sylvie CHAUVINEAU dans la phrase « elle trouve contestable que « le courrier des élus » » et demande à préciser qu'il s'agit des élus de la majorité et non de l'opposition.

Monsieur le Maire, Thierry DARPIN, ajoute qu'il est bien stipulé dans le compte-rendu qu'il a signé un courrier de soutien à titre personnel.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité avec les modifications.

Urbanisme

1. Autorisation donnée au Maire de déposer un dossier d'AD'AP

Pascal PERSIGNY, 1^{er} adjoint, présente le dossier.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, constate qu'il y a du retard concernant ce dossier qui était au départ prévu pour septembre 2015.

Thierry DARPIN, Maire, répond qu'il n'y a aucun retard puisque le dossier a été envoyé en temps et en heure. De plus, la commune dispose d'un délai supplémentaire et il manque uniquement les délibérations qui sont mises au vote lors de ce Conseil.

Antoine DELEGUE trouve que la formulation « demande d'ADAP » est maladroite

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, répond qu'il s'agit bien d'une demande d'un agenda afin de pouvoir programmer les travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier d'accessibilité programmée.

2. Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner présentées.

Domaine et Patrimoine

3. Régularisation alignement rue des Carrières

Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme, explique qu'il s'agit de la régularisation d'une parcelle de 32 mètres carrés dans la rue des carrières.

Les membres de l'opposition déclarent qu'ils se sont abstenus lors de la précédente délibération sur ce sujet et qu'ils en feront de même pour celle-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix « pour » et 5 abstentions, approuve la cession de la parcelle ZB 342 subdivisée en ZB 356 et ZB 357 respectivement de 27 m² et 5 m² de superficie, à l'euro symbolique, étant précisé que l'ensemble des frais liés à cette affaire seront à la charge de l'actuel propriétaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

4. Vente de la parcelle AO 666

Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme, explique que ce terrain était en vente. Il s'agit d'un terrain constructible proche du Parc du petit bois. Le prix de vente est fixé à 57000 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente de la parcelle n°AO 666 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Personnel

5. Modification de temps de travail pour 2 postes au sein de l'école maternelle

Françoise RABIET, adjointe en charge des personnels, explique que suite à la réforme des rythmes scolaires il est nécessaire de modifier le temps de travail de deux postes à l'école maternelle.

Thierry DARPIN, Maire, précise que la commune se doit d'assurer un service de bonne qualité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications de temps de travail afin d'adapter les horaires de 2 postes aux changements occasionnés par la réforme des rythmes scolaires, et décide que ces changements prendront effet au 1^{er} janvier 2016.

Institutions

6. Désignation d'un représentant au Conseil d'administration du collège

Thierry DARPIN, Maire, explique que suite au changement concernant le nombre de sièges au Conseil d'administration du collège Paul-Fort et afin d'en améliorer le suivi, il propose de désigner Cécile STAIGER, conseillère déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance, afin d'être sa suppléante en remplacement de Sabine NAIGEON.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix « pour » et 5 abstentions, désigne Cécile STAIGER en qualité de suppléante du Maire au sein du Conseil d'administration du collège Paul Fort.

Finances

7. Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente le débat d'orientations budgétaires.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande des explications complémentaires concernant l'augmentation des charges et le lien avec les activités périscolaires, car il n'y a pas de détail et présenté ainsi, cela donne l'impression qu'il s'agit uniquement d'une charge.

Aline LALLEMAND précise qu'il y a une hausse des dépenses mais également une hausse de recettes. Ces recettes n'ont pas été détaillées dans le DOB.

Thierry DARPIN précise également qu'il y a eu des efforts au niveau des charges de personnel.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande pour quelle raison le domaine « permis de construire » apparait en charge et précise qu'à terme, ce secteur sera bénéficiaire. Il lui est répondu que pour chaque dossier la mairie paye l'instruction à la COVATI alors que précédemment cette instruction était gratuite et réalisée par les services de l'Etat.

Denis ORRY demande des informations sur les priorités dans la modification du PLU.

Jérémy DEHEE, adjoint à l'urbanisme, explique qu'un travail est actuellement en cours afin d'établir un nouveau règlement. Le plus gros changement concernera le centre-ville, pour la mise en place d'un plan local d'urbanisme patrimonial, en collaboration avec les bâtiments de France car il est constaté que beaucoup de fenêtres de toit sont installées sans avoir été au préalable déclarées. La zone UA sera ainsi renforcée suite à la fin de la ZPPAUP.

Le Maire, Thierry DARPIN, précise qu'il faut tenir compte du PPRNI (nouvelles zones inondables) et prendre en compte l'inondation de 2013.

Il ajoute qu'il est nécessaire de faire en sorte que tout soit cohérent et regroupé en un seul règlement.

Jérémy DEHEE précise qu'il réunira le comité consultatif sur le sujet.

Thierry DARPIN précise également, pour illustrer les modifications à intégrer dans le PLU, que l'entreprise BWT est maintenue sur le site actuel et que ce n'était pas prévu dans le PLU actuel.

Denis ORRY rappelle la nécessité d'avoir un centre-ville de caractère.

Jérémy DEHEE répond que l'ABF sera systématiquement associé aux projets, qu'il y ait une ZPPAUP ou non.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, demande ce qui est prévu pour l'aménagement de la Place Général-Leclerc.

Thierry DARPIN répond que le stationnement peut être modifié suite aux changements apparus notamment dans le stationnement des bus. Il souhaite faciliter le stationnement perpendiculaire.

Denis ORRY répond que cela va grignoter sur la place.

Thierry DARPIN répond que le revêtement de cette place date de 2009 et qu'il est déjà quasiment à renouveler.

Fabrice LESCURE précise que ce revêtement était une expérimentation et que c'est un échec.

Antoine DELEGUE demande où en est le dossier de la vidéosurveillance.

Vincent SAUVAGEOT, adjoint en charge des questions relatives à la sécurité, déclare que les offres ont été reçues, et que cela devrait coûter moins cher que prévu. C'est une bonne nouvelle. Le bureau d'études chargé de la réalisation s'occupe de l'analyse.

Denis ORRY, s'interroge sur l'aménagement des parkings. Il souligne qu'il manque des trottoirs à Is-sur-Tille et qu'il faut prendre cette problématique en compte, notamment la rue François-Rude.

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie aux espaces publics et aux réseaux divers, déclare que les travaux rue François-Rude vont démarrer prochainement.

Le Maire répond que ces travaux sont programmés cette année.

Denis ORRY dit que concernant la route d'Avelanges, une rencontre devait s'organiser principalement pour la vitesse mais qu'à ce jour il n'y a toujours rien de fait.

Fabrice LESCURE répond qu'effectivement des feux rouges doivent être installés au carrefour mais que cela ne réglera pas le problème de la vitesse.

Dominique LETOUZEY, demande quand les issois vont être raccordés au nouveau réservoir.

Fabrice LESCURE déclare que cela est fait.

Elle ajoute que rue Jean-Jaurès le débit est comme auparavant c'est-à-dire très faible.

Fabrice LESCURE répond que le réglage s'effectue petit à petit.

Antoine DELEGUE demande à quoi correspond la somme de 60 000 euros dans le domaine « investissement piscine ».

Gaël LE BOURVA, conseiller délégué au sport et à l'animation, répond que cela concerne l'entretien, les changements de filtres et la pose d'une porte métallique.

Antoine DELEGUE ajoute qu'en vue de la mutualisation entre Grancey-le-Château, Selongey et Is-sur-Tille, il faut maintenir la piscine en état.

Denis ORRY demande quel est le projet global pour l'avenir, par exemple sur la rénovation énergétique des bâtiments.

Thierry DARPIN répond qu'il est nécessaire d'être prudents sur les investissements mais que d'ores et déjà beaucoup de choses ont été faites : la Maison des associations, la Mairie, le COSEC et le gymnase Anatole France qui va être prochainement isolé. La politique en ce domaine va se poursuivre.

Il rajoute que tout ce qui a été annoncé dans le programme est déjà bien avancé, comme par exemple le programme en matière de communication, le dossier de la gendarmerie et le travail avec l'intercommunalité.

Aline LALLEMAND précise qu'un programme pluriannuel d'aménagement existe auprès de Fabrice FOUQUET, chef de service du pôle technique et sportif.

Monsieur le Maire conclut le débat d'orientations budgétaires en remerciant Aline LALLEMAND et toutes les personnes qui y ont contribué.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016.

8. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Gaël LE BOURVA, conseiller délégué au sport et à l'animation, explique que suite à la question posée précédemment par Antoine DELEGUE, il est nécessaire de s'y prendre tôt pour remplacer les filtres pour être opérationnel et permettre l'ouverture de la piscine à temps au mois de mai.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dépenses d'investissement à la piscine, à savoir le remplacement de 3 filtres à diatomées et la fabrication et pose d'une porte métallique 2 vantaux pour un montant total de 60.518 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses avant le vote du budget 2016.

9. Demande de subvention au titre du programme de soutien à la voirie 2016

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie aux espaces publics et aux réseaux divers, présente la délibération.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, s'étonne que les trottoirs soient désormais éligibles.

Fabrice Lescure lui répond que ça l'était déjà.

Antoine DELEGUE demande pourquoi les subventions pour la rue Anatole-France n'ont pas été obtenues.

Le Maire, Thierry DARPIN, explique qu'il s'agit d'une voie communautaire.

Fabrice Lescure complète en précisant que la COVATI aura une subvention pour mener à bien ce projet.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande si l'aménagement de la rue François-Rude est bien prévu pour 2016.

Fabrice LESCURE répond que oui mais pas avant que le dernier raccordement de la dernière maison en fin de construction ne soit fait.

Thierry DARPIN précise que les travaux doivent être engagés avant l'été prochain sous peine de perdre le bénéfice des subventions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux 2016 pour les travaux d'aménagements urbains de la 1^{ère} tranche de revêtement des trottoirs avenue Carnot et la 1^{ère} tranche de travaux d'aménagement de la rue Victor Hugo et approuve le plan de financement qui s'élève à 100.000 € HT, et sollicite une subvention à hauteur de 30.000 € auprès du Conseil Départemental au titre du PSV 2016.

Questions diverses

Denis ORRY, conseiller municipal, demande s'il est possible de mettre un panneau avec la liste des artisans sur la zone artisanale.

Jean-François BRIGAND, conseiller municipal délégué au développement économique à l'emploi et aux commerces, répond que chaque entreprise est libre de faire sa propre publicité. De plus, la pose d'un panneau serait dangereuse pour la circulation. La solution ne peut émaner de la municipalité. Par ailleurs, le panneau ne sera jamais à jour du fait des changements réguliers.

Denis ORRY demande ce qui est prévu pour les cailloux sur la zone vers la boulangerie bio.

Jean-François BRIGAND explique qu'ils sont là car un aménagement est prévu sur la zone de la Rochotte.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, dit avoir été prévenu tardivement de la date du Conseil municipal.

Thierry DARPHIN, annonce que le prochain Conseil municipal aura lieu le 16 février avec notamment le vote du budget.

Antoine DELEGUE informe que la serrure de la porte du Château Charbonnel fonctionne mal.

Le Maire répond qu'il est préférable de ne pas attendre pour prévenir la mairie, la salle étant en plus très proche des services municipaux.

Thierry DARPHIN précise les prochains rendez-vous :

- 4 février : commission finances.
- 6 février : concert à Til-Châtel.
- 10 février : Conseil communautaire.
- 12 février : spectacle de Christian LEGAL à la salle des Capucins
- 16 février : Conseil municipal

La secrétaire de séance,
Liliane CARDINAL

